

Position à l'égard du Projet de loi N° 52 concernant les soins de fin de vie

Projet

La Société Parkinson du Québec regroupe l'ensemble des sociétés Parkinson du Québec et se veut la voix des Québécois vivant avec la maladie de Parkinson. Sa mission est d'assurer, aujourd'hui, une vie meilleure pour les personnes atteintes de la maladie et de contribuer à un monde exempt de cette maladie, pour l'avenir. Ses axes d'actions s'appuient sur l'éducation et l'information, le soutien aux personnes atteintes et à leurs proches, la défense de leurs intérêts et droits et la contribution à la recherche sur le Parkinson.

Considérant que les choix de fin de vie s'appuient sur des valeurs personnelles, la Société Parkinson du Québec tient à exprimer qu'elle ne prend pas position sur le projet de loi sur les soins de fin de vie récemment déposé par le gouvernement, ni sur les choix de fin de vie qui y sont exprimés.

La Société Parkinson du Québec tient toutefois à faire reconnaître le droit de toute personne atteinte de la maladie d'avoir accès à des soins, de vivre et mourir dans la dignité, dans le respect de ses valeurs, de son intimité, de son autonomie et de son intégrité. Ce droit inclut l'expression et le respect des volontés de toute personne quant à la portée et l'étendue des soins qui lui sont prodigués.

La Société Parkinson du Québec encourage toute personne vivant avec la maladie de Parkinson à s'informer, à amorcer sa réflexion et à exprimer son point de vue sur la portée et la teneur du Projet de loi N° 52.

*Projet de position déposé au Conseil d'administration
Septembre 2013*